

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Garantie tip-top GOLD



**APPLICABLE AUX VÉHICULES DE MOINS DE 5 ANS
ET 100 000 KM AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION**

1- PRIME

Le montant de la prime est indiqué sur le bulletin d'adhésion.

2- COMPOSANTS ET ORGANES GARANTIS

La garantie Panne Mécanique « TIP-TOP GOLD » est limitée contractuellement à la couverture des organes suivants : PIÈCES : la garantie Panne Mécanique «TIP-TOP GOLD» couvre l'ensemble des organes du véhicule, soit :

MOTEUR : Toutes les pièces internes du bloc et de la culasse, y compris arbre à cames, axe de piston, bielles et coussinets, bloc cylindres, cache culbuteur, chemises, collecteurs d'admission et d'échappement, rupture de courroie de distribution (si la preuve de changement selon les préconisations du constructeur est apportée), chaîne de distribution, tendeur hydraulique, culasse, culbuteurs, joint de culasse, paliers de vilebrequin, pignons de distribution, pistons et segments, pompe à huile, poussoirs, soupapes, tiges guide de culbuteur, vilebrequin, volant moteur, couronne de démarreur, poulie damper ou poulie de vilebrequin, vilebrequin, vis de culasse, réfection moteur.

BOITE DE VITESSES : Toutes les pièces internes comprenant :

pour la boîte mécanique : anneaux de synchronisation, arbres (primaire et secondaire, arbre de différentiel, de sortie), axe des satellites, bagues, baladeurs, différentiel, pignons et engrenages, roulements internes, fourchettes internes, verrouillage, réfection boîte mécanique.

pour la boîte automatique : bandes et disques, boîte de clapets, clapets de sécurité, convertisseur de couple (sauf joints), couple de transmission, pompe à huile, régulateur, vannes et soupapes, capteur de vitesses, capteur de pression, bloc hydraulique, réfection boîte automatique.

DIFFÉRENTIEL ET PONT : Toutes les pièces internes y compris arbres, différentiels, pignons, planétaires, roulements de pont, boîte de transfert et réducteur (4 roues motrices), réfection pont.

CARTERS : Bloc moteur, boîte de vitesses, pont suite aux dommages causés uniquement par le bris d'un des organes internes couverts.

CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : Calorstat, échangeur air-air, pompe à eau, radiateurs, refroidisseur huile du moteur, sondes de température et de niveau, thermo contact, radiateur de chauffage, ventilateur et moto ventilateur.

SYSTEME DE FREINAGE : Maître-cylindre de freins, servo-freins, étriers, répartiteur et limiteur, bloc hydraulique ABS/ABR et capteurs, pompe d'assistance, compensateur de charge.

SYSTEME DE DIRECTION (manuelle et/ou assistée) : Tous les organes internes, pompes hydrauliques, colonne de direction manuelle et électrique, axes et cardans, biellettes et rotules.

TURBOCOMPRESSEUR : organes internes et électrovanne (sauf nettoyage et durits).

CIRCUIT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE : Démarreur, alternateur, bobines, moteurs de ventilation/chauffage, moteur d'essuie-glace, pompe lave-glace, centrale clignotante, moteur toit ouvrant (sauf de capote et de toit escamotable), moteurs des vitres électriques, instruments de bord, boîtier de préchauffage, interrupteurs, dispositif de régulation de vitesses, avertisseurs, moteur de

rétroviseurs, jauges, capteurs, modules électroniques (sauf concernant les systèmes audio, vidéo et de navigation).

TRANSMISSIONS : Arbres de roue, arbre longitudinal, soufflets de cardans, joint homocinétique.

ALIMENTATION / INJECTION : Bloc injection, injecteur, injecteur-pompe, pompe à carburant, pompe à injection, électrovanne de pompe, régulateur de débit, débitmètre, régulateur de pression, vanne EGR, boîtier papillon, rampe d'injection.

CLIMATISATION : Compresseur, module de commande électronique, évaporateur, condenseur.

DISPOSITIF D'EMBRAYAGE : Plateau d'embrayage, cylindres émetteurs et récepteur, mécanisme, butée et guide de butée, leviers et biellettes de commande (sauf disque).

SUSPENSIONS : Axes de pivot et bagues, barre stabilisatrice, biellette, bras de suspension inférieurs et supérieurs, rotules, roulements de roue, moyeu, électrovanne.

Les pièces du véhicule non listées ci-dessus ne sont pas couvertes par le contrat de garantie. De manière générale, sont exclues également les prestations suivantes : recherche de panne, les travaux assimilés à l'entretien du véhicule, les petites fournitures, les commandes manuelles, les flexibles, les câbles, la reprogrammation, les contrôles, l'équilibrage des roues, les réglages, les essais routiers.

MAIN D'OEUVRE : barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties par ce contrat.

3- VÉTUSTE SANS EXPERTISE* :

Le remboursement du coût de pièces endommagées est calculé au prorata du kilométrage parcouru par le véhicule au jour du sinistre selon le modèle suivant :

- Véhicules de 0 à 100 000 km* : 100 %
- Véhicules de 100 001 à 110 000 km* : 90 %
- Véhicules de 110 001 à 120 000 km* : 80 %
- Véhicules de 120 001 à 130 000 km* : 70 %
- Véhicules de 130 001 à 140 000 km* : 60 %
- Véhicules de 140 001 à 150 000 km* : 50 %
- Véhicules au-delà de 150 000 km* : 35 %

*kilométrage constaté au moment du sinistre

AVEC EXPERTISE:

Le taux d'usure sera appliqué à dire d'expert (selon l'article 6 des conditions générales). Ce taux se substitue au taux de vétusté contractuel.

4- PLAFOND DE REMBOURSEMENT

L'ensemble des réparations effectuées au titre de la garantie et couvertes par celle-ci ne pourra dépasser la valeur vénale du véhicule à dire d'expert au jour de la dernière panne.

Les conditions générales sont disponibles sur le site www.garantip-top.com

CP TipTop Gold version 20160307

Garantip-top
Couverture du risque de pannes